Copropriétés et volumes : montages complexes

Programme édité le 24/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
14 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
100 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Gestionnaires et Principaux de copropriété, Syndics, juristes, chargé de gestion de patrimoine immobilier et toute personne concernée.

PRÉREQUIS
Il est conseillé d'avoir une connaissance du droit de la copropriété.

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Pédagogie interactive avec échanges et questions/réponses. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents utiles pour leurs cas pratiques.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps d'échanges et de questionnement permettront de vérifier la bonne compréhension des stagiaires. Des QUIZZ d'évaluation seront organisés également en cours et fin de stage.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Permettre une gestion autonome des destinations différentes dans un ensemble immobilier
- Identifier les liens entre le droit de la copropriété et la propriété en volume
- Etablir la distinction entre un volume de copropriété ou dédié à un ensemble locatif

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Introduction

La naissance des ensembles immobiliers complexes
- Une application difficile du droit de la copropriété aux grands ensembles ainsi qu'aux immeubles de grande hauteur
- L'article 1er de la loi du 10 juillet 1965 et une interprétation contrastée malgré une légère évolution
- L'article 552 du Code Civil et le droit de propriété

Le champ d'application de la loi du 10 juillet 1965

La dualité de l'article 1er avant la réforme applicable depuis le 1er juin 2020
- Immeubles bâtis et groupes d'immeubles bâtis - parties communes et parties privatives
- Les ensembles immobiliers et la création de volumes

Un droit de la propriété qui échappe à la copropriété, organiser la pluralité de destinations, permettre l'autonomie de gestion, créer une organisation différente
- Insuffisance du syndicat secondaire
- Evolution de la jurisprudence

La refonte du système (Ordonnance du 30 octobre 2019 - Décret du 2 juillet 2020,Loi 22 Août 2021, Loi 21 Février 2022)
- Le nouvel article 1er de la loi - Analyse détaillée
- Modification des syndicats secondaires (cf : gestion autonome)
- L'institutionnalisation des volumes
- Distinction habitation et autres secteurs
- Le droit de propriété et la géométrie dans l'espace pour une gestion appropriée mais maintien du droit de la copropriété d'ordre public
- Les systèmes alternatifs : union de syndicats, ASL, AFUL

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits déjeuners, les repas et pauses café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.
07/01/2027 au 08/01/2027
22/03/2027 au 23/03/2027
02/12/2027 au 03/12/2027